

PROJET DE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 24 MAI 2025

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (14)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Rémi BAUDOT, Valérie BERGER-CAPBERN, Dominique BRET (Secrétaire générale), Chantal BURBAUD (en visio), Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier), Pierre DELENNE (départ à 16h30), Vincent FREY (en visio), André HERMET, Joël LE COZ (départ à 16h30), Sylvie MARCHESIN (départ à 16h55), Joël POULAIN, Patrick ROBIN, Alix VILLAR (arrivée à 9h40, départ à 17h05).

Membres excusés / absents (5)

Marie BARRIERE, Lucas BASSET (pouvoir à Alix VILLAR), Sylvine BROUTE (pouvoir à Patrick ROBIN), Céline DODIN (pouvoir à Pierre DELENNE), Rémi DUBOIS.

Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN).

Président de séance : Jean-Philippe STEFANINI - Secrétaire de séance : Dominique BRET.

Réunion tenue en présentiel et visioconférence ; Début de la réunion à 9h35, quorum atteint de 15 voix sur 19 ; pause de 13h à 14h35.

1. Validation des comptes-rendus du CD du 21 mars 2025 et de l'AG du 22 mars 2025

Le compte-rendu du CD du 21 mars 2025 est définitivement approuvé, à l'unanimité des présents.

Le projet de compte-rendu de l'Assemblée Générale fédérale du 22 mars 2025 est approuvé avec une abstention.

2. Compétitions

• Calendrier

Benjamin CLEMENT-AGONI présente les dossiers 2026.

Au niveau de la CO pédestre, le retour de l'expert de la Nationale Nord-Est est favorable. Il en est de même pour la Nationale Sud-Est. Les deux dossiers sont définitivement validés.

Pour O'France, l'expertise est en attente suite à la blessure du délégué.

Il manque toujours un volontaire pour être délégué pour le week-end du CFC ce qui bloque l'avancée de l'organisation de la manifestation. Sylvie MARCHESIN et Claudie GREVET sont sollicitées pour la validation des terrains, en attendant de trouver une personne pour le suivi. Le Comité directeur approuve avec une voix contre.

Benjamin CLEMENT-AGONI signale qu'aucun dossier n'a été reçu, à ce jour, pour 2027. Il semblerait qu'il y ait plusieurs candidats pour l'organisation de la coupe d'Europe Juniors (JEC). Dans la crainte de ne pas avoir de dossier au 1^{er} juin, une relance va être faite dès à présent avec, comme date limite, le 15 août.

Pour la CO à VTT, 3 dossiers ont été reçus à ce jour, la date limite étant au 1^{er} juin.

Il est rappelé que le week-end des 28-29 mars n'est pas possible, cette date étant celle de l'Assemblée Générale de la fédération.

La commission CO à VTT souhaite ramener la date limite de dépôt des dossiers du 1^{er} juin de l'année N-1 au 31 décembre de l'année N-2. Le comité directeur valide à l'unanimité. Ceci induit que, pour 2027, l'appel sera lancé en juin 2025.

Aucun dossier n'est en vue à ce jour pour la CO à ski et le raid.



- **Interprétation du Règlement des Compétitions**

Suite à des retours après examen des critères et publication des montées/descentes des équipes CFC, le Président souhaite l'avis du Comité directeur sur :

- La participation en N1 et N2 implique d'avoir des experts titulaires en activité ou des stagiaires. La prise en compte des diplômés actifs licenciés à date a conduit à éliminer certains clubs. Par ailleurs, il est indiqué un travail d'analyse des situations des clubs au 31 décembre de l'année N-1. Le Comité directeur est amené à voter sur le fait de retenir « diplômés licenciés actuellement » : 3 pour, une abstention. La proposition est rejetée.
- Le Règlement stipule une seule équipe par division mais rien n'est clairement écrit dans le cas où une équipe descend et qu'elle a déjà une équipe dans cette division qui se maintient. Après examen de différentes solutions, le Comité directeur vote la descente en cascade (16 pour, une abstention, Sylvie MARCHESIN ne prenant pas part au vote).
- Le critère Ecole de CO est indiqué, dans le Règlement des Compétitions, être évalué en fin d'année N-1. Dans le dossier de labellisation des Ecoles de CO, les conditions d'accès au CFC sont également définies, les critères étant pris au 1^{er} mai de l'année N. La référence à l'accès au CFC sera supprimée du dossier Ecole de CO.
- Il est rappelé que la notion d'expert renvoie à la personne et non à l'expertise.

- **Masters CO à VTT**

André HERMET indique avoir été contacté pour l'organisation des Masters de CO à VTT en 2027, avec des courses ouvertes à d'autres catégories. Cela pourrait se dérouler, en mai, dans le Lot-et-Garonne, le Président de la Ligue Nouvelle-Aquitaine étant partant, mais avec un comité d'organisation pas spécifiquement de la région. Avant de prendre une décision, il est nécessaire d'avoir l'accord de la Ligue avec un budget pour la manifestation (400 à 600 participants).

Il est rappelé que la priorité pour la Fédération, en 2027, est l'organisation de la JEC et que les masters pédestres ont lieu au Japon du 21 au 29 mai. De ce fait, le CFC étant lors du week-end de l'Ascension (6 au 9 mai), les dates préférables seraient autour de la mi-mai.

Il est suggéré de faire un appel à candidature avant de décider du lieu. Si cela est validé, il faudrait signifier notre intérêt auprès de la commission CO à VTT de l'IOF.

3. Relations institutionnelles

- **Ministère des Sports**

Le Président informe le Comité directeur que le dépôt de la demande de délégation pour les disciplines d'été est à déposer pour le 30 juin 2025. Celle-ci portera sur la CO pédestre et la CO à VTT, mais pas pour le raid multisports (absence de commission), ni pour le handisport (à demander pour tous les types de handicaps obligatoirement et à développer à tous les niveaux, du départemental au national). Le Comité directeur approuve à l'unanimité.

Avec le dépôt de la demande de délégation, doit être remis le Projet Sportif Fédéral qui n'est pas finalisé à ce jour. Le Président demande au Comité directeur de valider les objectifs politiques et de donner mandat pour l'opérationnalisation à un groupe de travail.

Valérie BERGER-CAPBERN présente l'état d'avancement du travail réalisé par le groupe. Elle indique que la trame reste identique à celle du projet 2021-2024, que l'état des lieux et les leviers de développement ont été mis à jour, que le bilan par rapport aux axes stratégiques et transversaux a été réalisé à partir des conclusions de la réunion de juin 2024. Elle présente la première partie du plan de développement (ambition fédérale ; enjeux et objectifs), les plans d'actions restant à préciser. Les échanges permettent de clarifier certains points et de rappeler les éléments à ne pas oublier, notamment tout ce qui est en lien avec les problématiques sociétales actuelles (gouvernance, parité, lutte contre les violences, développement durable...).

Le document est mis à disposition des membres du Comité directeur pour retour sur les éléments manquants afin d'aider le groupe de travail à finaliser un premier jet pour le 15 juin. Le Comité directeur approuve la méthode.

Dans le cadre de la délégation, la Fédération doit signer la Charte des 15 engagements Développement Durable bien que celle-ci soit très difficile à mettre en œuvre au niveau du siège de la Fédération. Il s'agit d'intentions d'engagement à atteindre en 2028 sur des axes à choisir avec un plan d'actions à définir d'ici le 30 juin. La commission Développement Durable a été saisie du dossier.



Par ailleurs, la MAIF est intéressée par cette Charte et a proposé un conventionnement autour d'un ou de deux axes pouvant conduire à un complément de partenariat au regard de l'atteinte des objectifs.

Marie-Violaine PALCAU, DTN, présente les grandes lignes du Projet de Performance Fédéral et les changements, notamment sur le plan des objectifs en termes de résultats, sur les critères de mise sur liste. Le Comité directeur valide à l'unanimité.

- **Conventions avec d'autres fédérations ou structures**

La convention avec le Centre National des Sports de la Défense est en cours de finalisation, les relations étant positives afin de mutualiser certains points et renforcer les liens afin de développer la CO dans le monde militaire. Le Comité directeur approuve à l'unanimité.

Une réunion s'est tenue, il y a une quinzaine de jours, pour renouveler la convention avec la Fédération Française Handisport, sans demander la délégation. Des actions concrètes sont envisagées, notamment en 2026 pour les Jeux de l'Avenir Handi avec des parcours CO pour les personnes debout, en fauteuil manuel, en fauteuil électrique, le référent FFCO étant Benoît DEROUX, Président du CDCO 26, mais aussi des actions de formation spécifiques, l'encouragement des structures régionales à se rapprocher de la FFH. La feuille de route reste à affiner. Le Comité directeur valide à l'unanimité.

Des discussions sont en cours avec l'Union Nationale du Sport Scolaire. Un accord est fait sur certains points : transmission des listes des sections (raid, CO, VTT) pour le développement de relations au niveau local, promotion auprès des sections de la semaine mondiale de l'orientation. La réunion a été l'occasion d'aborder le problème de l'impossibilité pour les jeunes listés FFCO de participer au Championnat de France UNSS mais impossibilité de déroger à cette règle commune à tous les sports. Le Comité directeur approuve à l'unanimité.

La convention avec la FFSU est en cours de finalisation avant signature. Le Comité directeur la valide à l'unanimité.

Des contacts ont été pris pour réactiver les conventions avec l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré et avec l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre.

- **CNOSF**

Le Président informe le Comité directeur de la campagne électorale du CNOSF. Les deux candidats, Amélie OUDEA-CASTERA et Didier SEMINET, organisent régulièrement des temps d'échanges. Au cours du grand oral prévu le lundi 2 juin, ils présenteront leur programme et répondront à des questions, envoyées à l'avance, tirées au sort.

- **ONF**

Le Président signale que lors de la commission des Sports Nature du CNOSF, les participants avaient recommandé de saisir le Ministère de la Transition Ecologique. Mais force est de constater que cela n'a pas été fait, le CNOSF espérant toujours recevoir un projet de convention. Lors de la journée au CNOSF sur la biodiversité, le 9 avril dernier, la question a de nouveau été posée ; la réponse a été qu'un projet devrait être envoyé d'ici 3 semaines mais toujours rien. Du côté du CNOSF, après relance, le retour est que le dossier est suivi attentivement ; du côté du Ministère, après écrit, le retour est que la convention est en cours avec le CNOSF.

En parallèle, dans le cadre de la préparation du CNE, face aux difficultés rencontrées avec l'ONF, le Président a proposé de solliciter M. PFEIFFER pour la mise en place d'une réunion de conciliation. La réponse a été positive pour expérimenter le dispositif avant le 19 juin car M. PFEIFFER ne sera bientôt plus en charge du dossier, celui-ci passant du service Juridique à celui des Relations institutionnelles et de l'Outre-Mer à compter du 1^{er} juin. La date du 18 juin est en attente de confirmation pour cette conciliation.

Tout ceci montre la nécessité de créer des liens avec le Ministère de la Transition Ecologique, le point ayant été mis en avant lors des échanges entre le Président et les deux candidats à la présidence du CNOSF.

Le Président conclut en indiquant que c'est, pour lui, un sujet de préoccupation majeure.

4. Commission Médicale

- **Plan de prévention de la lutte contre le dopage**

Marie-Violaine PALCAU indique avoir participé, avec Catherine CHALOPIN référente, au séminaire de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage. Celui-ci a été une aide pour finaliser le plan fédéral, validé par l'AFLD, pour lutter contre le dopage. Des cours en ligne sont proposés aux sportifs HN, également en présentiel pour les plus jeunes. Par ailleurs, il



serait pertinent de former 2 nouveaux éducateurs. Les documents relatifs à ce sujet sont sur le site fédéral. Une information, via la LettreOLicenciés, sera faite prochainement sur le sujet.
Le Comité directeur valide à l'unanimité le plan présenté.

- **Surveillance médicale des compétitions et RTS**

Suite au retour de plusieurs organisateurs indiquant leurs difficultés à organiser la surveillance des compétitions, la commission médicale a été saisie pour réfléchir aux jauges, travail réalisé à partir des statistiques des courses des dernières années et de la consultation des médecins intervenants. Il est proposé de ramener les jauges respectivement à moins de 400 participants, entre 400 et 700 participants, et plus de 700 participants. Le Comité directeur valide à l'unanimité.

Par ailleurs, la question de la responsabilité médicale des médecins intervenants lors de nos manifestations s'est posée suite au refus de l'assurance d'un médecin de le couvrir en responsabilité civile professionnelle. La lecture du contrat type de notre assurance MAIF indique que les professionnels de santé (médecins, infirmiers, kinés) agissant sur nos manifestations sont couverts à ce titre. Une attestation type a été demandée à la MAIF précisant les montants de couverture. Ceci implique de modifier l'article 9 de l'annexe 2. Quelques modifications de formulation sont à revoir. Le Comité directeur approuve à l'unanimité.

Une LettreOClubs spécifique sur ces deux points sera programmée prochainement.

5. Modification des statuts types

Le Président signale avoir constaté des incohérences liées à la non mise à jour des statuts types au fil des ans ainsi que la modification des statuts d'organes déconcentrés sans en informer la Fédération d'où la proposition de mise à jour des statuts types dont les articles 1 à 4 sont une reprise de ceux de la Fédération. L'idée est de ne conserver dans les statuts types que ce qui renvoie au fonctionnement en introduisant la possibilité de choisir une direction collégiale.

Le Président souhaite un vote sur le principe général afin de présenter les nouveaux statuts types lors de la Conférence des Présidents de Ligues en novembre pour une mise à jour en fin d'année dès que possible pour tous les organes déconcentrés.

Le Comité directeur approuve les textes type ainsi que la démarche.

Il est rappelé que fonctionner en direction collégiale signifie que tous les membres de celle-ci ont la même responsabilité qu'un Président.

6. Site internet

Le Président rappelle le travail réalisé par rapport au site métier : cahier des charges élaboré par la FFCO début juillet 2024 ; choix de la société Exalto pour lancement d'une étude lors du Comité directeur du 24 novembre 2024 ; 3 modules : administratif suivi par Valérie BERGER-CAPBERN, livré début mars, cartographique suivi par Yann RICHARD, livré mi-mars, sportif suivi par Fabrice LAPERGUE, livré fin avril. Exalto a reconnu avoir du retard en raison d'indisponibilités du responsable technique du module sportif. L'analyse pour répondre a été faite le 22 mai dernier avec des interrogations sur le surcoût demandé (20 000€), avec demande de clarification sur le module sportif – le cahier des charges ne semblant pas avoir été totalement compris –, avec des craintes sur la maintenance évolutive de la partie spécifique du site métier. En fait, dans l'offre d'Exalto, il y a deux axes : la partie licences avec des apports certains pour la vie des clubs ; la partie événements (20 000€), gestion des circuits (10 000€), classements (13 000€). Cette partie amène à s'interroger pour voir si des solutions pour ces fonctionnalités pourraient être apportées par des personnes connaissant la CO disponibles (cf. l'existence de certains outils fonctionnant bien au niveau régional). D'un côté, tout faire développer sur un site intégré est intéressant mais a un coût très important ; de l'autre, il faut faire attention aux liens entre différents sites, à la synchronisation entre API.

La commission Numérique poursuit le suivi de ce lourd chantier.

7. Finances

Benjamin CLEMENT-AGONI, trésorier, indique qu'à date, par rapport au budget, tout va bien en faisant part des pourcentages d'exécution du budget sur les différents lignes budgétaires (Fonctionnement fédéral, Formation, Haut-niveau, Développement).

Marie-Violaine PALCAU indique que l'annexe financière du règlement Haut Niveau a été revue pour les déplacements en stage dans le sens d'une simplification. Le Comité directeur valide les modifications à l'unanimité.



8. Point sur les commissions

Le Président signale que, lors du dernier Comité directeur, le travail de toutes les commissions avait été passé en revue. Afin que chacun soit au courant de l'avancée des travaux, un canal spécifique CR Commissions a été créé dans l'équipe Comité directeur.

Le Président informe que, sur demande du Conseil National de l'Éthique, l'ensemble des CR de ce conseil anonymisés seront mis en ligne sur le site fédéral dans la partie Éthique.

Le Jury d'Appel est une structure définie par le Règlement des Compétitions. Il comprend des membres, titulaires et suppléants, nommés par la commission Juges-Arbitres et deux membres désignés par le Comité directeur (Rémi DUBOIS comme titulaire, Rémi BAUDOT comme suppléant).

En 2024, la Fédération a rendu public son intérêt pour déposer un dossier, porté par Céline DODIN, pour l'organisation des WOC 2031 forêt, pour laquelle la commune de Risoul a fait savoir qu'elle pourrait être partante.

Une rencontre a eu lieu en janvier 2025 entre Jean-Philippe STEFANINI, Céline DODIN, Vincent FREY, la mairie de Risoul et le syndicat d'initiative pour confirmation de l'intérêt et définition du chemin de construction du dossier.

Risoul demande la signature d'une convention avec la société d'économie mixte gérant la station.

Le Comité directeur propose de revoir certains termes, de préciser que la FFCO travaille sur le dossier et que la convention n'est valable qu'en cas d'attribution par l'IOF de la compétition à la France. L'idée pour la FFCO est de déposer une première intention lors des championnats du Monde prochains en Finlande, certains éléments du dossier étant des points forts (terrains permettant une répétition en 2030).

Un dossier complet est à élaborer rapidement pour le Ministère des Sports. Le Comité directeur valide à l'unanimité.

9. Points divers

- La Conférence des Présidents de Ligue est fixée au samedi 29 novembre.
Le séminaire TN-CCN est prévu les 13 et 14 décembre.
- Pour rappel, les prochaines réunions du BD auront lieu les 26 juin, 16 juillet et 28 novembre ; celles du CD les 18 août et 30 novembre.
- Joël POULAIN indique qu'il a reçu une demande du CTS de la FF d'Athlétisme pour la mise en place de synergies autour de thèmes (parcours prévention santé, développement moteur de l'enfant, technique et stratégie Haut Niveau). Le Comité directeur valide l'organisation d'une visioconférence.
- L'état des lieux réalisé sur les espaces permanents d'orientation sera inclus, après synthèse, dans le projet fédéral.
- Valérie BERGER-CAPBERN signale qu'une stratégie de communication tout public sur les événements va être expérimentée lors de la semaine des Championnats de France en Corrèze : informations, ateliers gratuits, prise en charge des « Pass'Loisir Santé ». Le Comité directeur approuve cette expérimentation.
- Cela pourrait également l'être lors de la semaine du CNE. Il est évoqué la possibilité d'un événement avec « Pass'Loisir Santé » gratuits par an pour chaque organisateur.
- La poursuite de l'aide (sous forme d'exonération des redevances) pour les manifestations avec reversement/don à associations est posée. Après échanges, le Comité directeur décide de limiter l'aide éventuellement demandée par une de ses structures à 50 % du don versé et dans la limite de 50 % de la redevance due (sur présentation du justificatif de versement du don) sur validation du BD.

Fin du Comité directeur à 17h10.

Le Président
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire générale
Dominique BRET

